

COMITE DE DIRECTION REUNION PAR VOIE ELECTRONIQUE DU 25 JANVIER 2022

PAGE 1/1

Présences :

Président : ENNJIMI Saïd,

Mmes AYRAULT GUILLORIT Marie-Ange, BAPTISTA Maria, BARROT Pierrette, BERNARD Emilie, FORT Marilyn, HEBRE Valérie, RADJAI Isabelle, MM. BASQ Stéphane, BONNET Jean-François, BOUDET Alexandre, DANTAN Jacques, DARROMAN Jean-Jacques, FILHASTRE Hervé, GOUGNARD Alexandre, GUAGLIARDI Loreto, GUIGNARD Daniel, JOHNSON Timothée, LACOUR Eric, LAFRIQUE Philippe, LAPORTE FRAY Bernard, MICHELET Sylvain, MIREBEAU Pascal, OYHAMBERRY Philippe, PORTES Maurice, RABBY Matthieu, RASSIS Jean Marc, ROSSIGNOL Patrick, ROUFFIGNAT Gilles, WAILLIEZ David.

Contexte Sanitaire - Organisation des Compétitions

La crise sanitaire impactant fortement le déroulement des compétitions régionales et notamment le championnat senior masculin R1 dont la poule à 15 équipes comptabilise un très grand nombre de matchs reportés, le Comité de direction doit prendre les mesures nécessaires pour que l'ensemble des compétitions régionales puissent se terminer au plus tard le 30 juin 2022 (sauf celles nécessitant une accession au niveau national ou des barrages avec des dates butoirs imposées par la FFF).

Au vu de ces éléments et dans le cadre de ses attributions (article 13.6 des Statuts de la LFNA), le Comité de direction de la LFNA a décidé les mesures suivantes, immédiatement applicables :

- Application du seul protocole fédéral avec 4 cas positifs sur 7 jours glissants et abandon du deuxième critère (transmission à l'ARS d'une liste de cas contacts) (*)
- Possibilité d'étirer les calendriers jusqu'à la dernière journée de juin (principalement pour la poule senior R1 à 15) mais aussi pour les autres poules.
- Possibilité pour la Commission Régionale des Compétitions d'imposer des rencontres en semaine si besoin
- Le refus du club de jouer aux dates proposées par l'instance pourra entraîner la perte du match par forfait, dès lors qu'aucune date ne sera plus disponible au calendrier pour pouvoir le jouer

() Après étude des documents fournis, la Commission d'organisation peut décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant dans le groupe. Précision : la notion de groupe s'entend par les licenciés concernés par une rencontre officielle donnée. Il n'est pas étendu à l'ensemble des licenciés d'un club*

Le Président de la LFNA,
Saïd ENNJIMI

La Secrétaire Générale,
Marie-Ange AYRAULT-GUILLORIT